

Snia-ipr Lettre du Snia-ipr



UNSA

Réunion GNPI : le SNIA-IPR, syndicat majoritaire des IA-IPR, fait le constat d'un blocage

La première réunion du Groupe National des Personnels d'Inspection (GNPI), voulu par monsieur le ministre, a été jugée stérile par les syndicats : le ministère a en effet présenté des documents inchangés depuis un an, en dépit des 3 réunions du GT Alléger-Faciliter, ignorant ainsi les propositions des organisations syndicales, mais surtout le respect des cadres réglementaires édictés par le ministère lui-même.

Hier soir se tenait au ministère le premier GNPI voulu par monsieur le ministre, avec les trois organisations syndicales seules représentatives des corps d'inspection, conformément aux résultats des élections professionnelles de 2022, avec pour l'UNSA-Education cinq places, deux pour le SIEN et trois pour le SNIA-IPR, et une place pour le SUI-FSU.

Quand nous avons appris que, suite à l'agression d'une enseignante, M. le ministre ne pourrait pas être présent, le SNIA-IPR a aussitôt contacté le cabinet du ministre pour proposer, vu les circonstances particulièrement dramatiques, de reporter ce rendez-vous afin qu'il se tienne dans des conditions normales. Le cabinet a souhaité le maintenir malgré tout.

Dès le début de la réunion, nous avons compris que les propositions que nous avions faites depuis plus d'un an à la Direction de l'Encadrement (DE) dans les nombreuses réunions du GT « Alléger-Faciliter » ainsi que tous les courriers récents d'alertes au ministre les reprenant, n'avaient absolument pas été pris en compte par le ministère.

Ainsi, les deux documents présentés, cadre national de lettre de mission et cadre national d'évaluation triennale, étaient les mêmes que ceux qui nous ont avaient été présentés il y a un an et que trois réunions successives à la DE n'ont pas permis de faire évoluer pour les rendre conformes au cadre réglementaire.

En réalité, le GNPI s'est transformé en GT bis avec la Direction de l'Encadrement, et il nous a fallu en 1h30 résumer les travaux, les échanges et nos argumentaires proposés depuis un an, puisque rien n'avait été pris en compte. Au final, il ne ressort rien de ce premier GNPI.

Même la méthode nous a particulièrement étonnés :

-sur la question des frais de déplacement, on nous parle de problèmes de budget que nous ne comprendrions pas, alors que nous parlons de problèmes de respect des textes réglementaires ;

-sur le cadre national de lettre de mission, qui n'est plus national, mais « indicatif », chacun nous avance ses idées plutôt que des arguments, alors que nous nous appuyons sur la circulaire mission qui dit, par exemple, que la lettre de mission doit comporter explicitement la mention de la part dévolue au développement professionnel - c'est un droit.

-sur le cadre national d'évaluation triennale, on nous explique que le réglementaire – l'arrêté d'évaluation des inspecteurs d'octobre 2024 – ne s'appliquerait pas totalement* et, par suite, que l'EAFC serait placée en position d'être l'organisme de formation des IA-IPR.

En conclusion, nous avons dit combien, en tant que personnels d'encadrement, nous sommes extrêmement étonnés du fait que le rapport au cadre réglementaire soit en train de se distendre au vu et au su de tous au sein du ministère de l'Éducation nationale. C'est pourtant ouvrir la porte à tous les glissements et aux dérives possibles.

Nous espérons que le ministre reviendra vers nous rapidement pour un véritable GNPI, mais pour l'instant, nous sommes extrêmement dubitatifs quant à la mise en actes des propos qu'il nous a tenus la semaine dernière lors de la visioconférence et qui pourtant se voulaient extrêmement porteurs.

Le SNIA-IPR UNSA

Syndicat national des Inspecteurs d'académie-Inspecteurs pédagogiques régionaux

* explications sur notre site internet : nos mandats sur le CREP.

Lien vers l'allocution du SNIA IPR lors de la visio du ministre avec les IA-IPR le 28 janvier 2026

Site internet

Nous contacter

Adhérer

Retrouvez nous sur les réseaux sociaux



SNIA-IPR UNSA Éducation

87 bis, avenue Georges Gosnat
94853 Ivry sur Seine Cedex